

----- COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250 -----
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 JUIN 2021 – COMPTE RENDU SOMMAIRE
(affichage et internet)

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf juin à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de TOUR-EN-SOLOGNE sous la présidence de Patrice DUCHET, Maire.

Étaient présents : Denise BESCHON – Annabelle BONNEAU – Philippe CORMIER – Véronique de SPARRE – Arnaud GAUDIN – Christelle MAUGUIN – Philippe PORTIER (arrivé à 19 H 35) – Éric RÉTIF – Virginie VERNERET (partie à 19 H 30) – Dominique BAUSSIÉ – Philippe BLANCHET – Charles-Robert LIAGRE – Isabelle LAURIER

Était absent excusé : Aurélie FLUZAT – Philippe PORTIER (arrivé à 19 H 35) – Virginie VERNERET (partie à 19 H 30)

Était absent non excusé : néant

Procuration : néant

Secrétaire de séance : Denise BESCHON

Date d'envoi des convocations : 23/06/2021

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Dans le cadre de ses délégations, le maire a renoncé au droit de préemption urbain sur les parcelles AL n° 756 résidence la Boulerie, AM n° 729 rue de la Motte et AM n° 480 lotissement la Motte.

COMMUNAUTE DE COMMUNES – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF

La communauté de communes du Grand Chambord s'apprête à signer une convention dite « Convention Territoriale Globale » intercommunale avec la CAF qui doit remplacer les « Contrats Enfance Jeunesse » signés individuellement par les communes. La communauté s'est engagée dans un projet social territorial sur la base d'un diagnostic et a fixé des 4 grands axes et 8 projets d'actions encore à développer. Le CTG en fait partie. Des bonus « territoires CTG » vont prendre le relais des prestations versées dans le cadre des anciens Contrats Enfance Jeunesse.

Le Conseil Municipal a autorisé monsieur le Maire à cosigner ce contrat bien que la commune ne dispose pas encore de structure nécessitant l'intervention de financements de la CAF.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1

Une somme de 2 600 € a été inscrite en recettes et dépenses de fonctionnement représentant une écriture d'annulation et reprise de titre qui se compensent. Cela porte à 782 600 € le montant des inscriptions budgétaires en section de fonctionnement cette année.

DROIT DE PREFERENCE POUR DES PARCELLES BOISEES

Le Conseil Municipal a renoncé à faire valoir son droit de préférence à l'occasion de la vente des parcelles boisées n° AO 83 et 87 situées sur l'île de Briout.

REGIE DE PECHE AU RIOU

L'étang du Riou devrait ouvrir au public en ce qui concerne les droits de pêche vers le 15 juillet, le temps pour la municipalité de mettre aux normes cette partie de l'aire de loisirs. La population sera informée plus précisément par un flyer distribué dans les boîtes aux lettres.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

La liste des postes pourvus au sein des effectifs communaux a été remise à jour en fonction du recrutement d'un agent au service administratif. Il se décompose comme suit : 1 attaché, 2 adjoints administratif, 1 adjoint technique et 1 agent de maîtrise à temps complet ainsi qu'un adjoint technique à 5,5/35^{ème}.

.../...

.../...

ENTRETIEN ESTIVAL DES ESPACES VERTS

Pour la 2^{ème} année consécutive l'équipe technique est constituée de deux agents au lieu de trois. Le recrutement de personnel saisonnier pour les espaces verts n'a finalement pas été validé cette année du fait de la météo (réduction des arrosages, réduction des jours de tonte pour cause de pluie, pas de congé de agents en juillet). Pour 2022 une organisation sera anticipée dès le printemps.

BORNES WIFI TOURISME

Dans le cadre du développement du Wifi Tourisme initié par le Syndicat mixte « Val de Loire Numérique », 3 bornes vont être installées gratuitement sur la commune : à la mairie, aux ateliers municipaux et à la bibliothèque. Il s'agit d'un accès internet gratuit et sécurisé offert aux visiteurs du territoire. Rayonnant à 200 m ces bornes ont pour objectif de couvrir les équipements touristiques publics comme l'aire de camping-cars, les cœurs de villes ou les commerces. La commune n'aura à sa charge que l'entretien annuel qui devrait s'élever à 100 € environ par borne. L'objectif pour le syndicat est de mieux connaître le profil et le parcours des visiteurs, rendre le territoire attractif, faire évoluer l'offre et le service rendu. Ce dispositif vient en complément du développement du haut débit actuellement en cours de réalisation. 300 foyers sont déjà raccordables ; l'ensemble de la commune le sera d'ici la fin de l'année.

PROCHAINE REUNION

Le prochain conseil municipal est programmé pour le mardi 7 septembre. Le lieu de réunion reste à définir en fonction de l'avancée de la crise sanitaire.

Le Maire, Patrice DUCHET

